



Département de la Dordogne

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPALCOMMUNE de
SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 7

Dont pouvoirs : 0

L'an **deux mil vingt quatre, le neuf décembre, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François AUTEFORT**.

Date de la convocation : 01/11/2024

Date d'affichage : 17/12/2024

Étaient présents : M. Jean-François AUTEFORT, M. Régis ROBERT, Mme Anne-Marie CARDON, M. Thierry SAULIERE, Mme Nicole LACHAUD, Mme Anne-Catherine BALLAND, Mme Marie-Noëlle CLAUZURE.

Étaient absents excusés : M. Dominique LAPORTE, M. Pierre GALLET, Mme Christèle NEYRAT.

Étaient absents non excusés : -Procurations : -Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 7Secrétaire : Mme Anne-Marie CARDON.MA-DEL-2024-067 OBJET : CREATION ET SUPPRESSION D EMPLOI**Décide**

- D'instituer selon le dispositif suivant :

La suppression, à compter du 1/1/2025 de l'emploi de Agent Technique de cadre d'emploi « Adjoint technique 2^{ème} classe, Adjoint technique 1^{ère} classe, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, Agent de Maitrise à temps complet au service technique , relevant de la catégorie C et

La création, à compter de la même date, d'un emploi de Agent Technique de cadre d'emploi « Agent de Maitrise principal, technicien territoriaiu à temps complet relevant de la catégorie C3 et B au service technique à compter du 01/01/2025

De modifier le tableau suivant :

Commune					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CAT	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Secrétaire de mairie	Rédacteur Rédacteur principal 2 ^{ème} classe Rédacteur principal 1 ^{ère} classe Attaché territorial	B-A	1	1	TNC – 24h00 hebdomadaire
Agent technique	Agent de Maitrise principal Technicien Territoriaux	B-C3	1	1	TC

AR Prefecture

024-212404040-20241217-MA_DEL_2024_067-DE
Reçu le 17/12/2024

D'inscrire au budget les crédits correspondants ;

- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1/1/2025

Certifiée exécutoire après transmission à
la Sous-préfecture de SARLAT et publication
par voie d'affichage le 17/12/2024

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-François AUTEFORT

